

PRÉFET DE MAYOTTE

Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Mayotte (RAA)

ÉDITION SPÉCIALE N° 204Mois de : **DÉCEMBRE 2017**

DATE DE PARUTION: 8 DÉCEMBRE 2017

IMPORTANT

Le contenu intégral, des textes et/ou documents et plans annexés, peut être consulté auprès du service sous le timbre duquel la publication est réalisée

SOMMAIRE ÉDITION SPÉCIALE DU 8 DÉCEMBRE 2017

DIRECTION DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA COHÉSION SOCIALE	SIGNÉ LE	PAGES
ARRÊTÉ N° 2017/DJSCS/1199 PORTANT ATTRIBUTION DE LA MÉDAILLE DE LA FAMILLE	8/12/2017	3
AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ		
ARRÊTÉ N° 2017/258 RELATIF À LA COMPOSITION NOMINATIVE DU COMITÉ DE COORDINATION DE LA LUTTE CONTRE LES INFECTIONS SEXUELLEMENT TRANSMISSIBLES ET LE VIRUS DE L'IMMUNODÉFICIENCE HUMAINE DE LA RÉUNION ET DE MAYOTTE	6/12/2017	3
CONSEIL DÉPARTEMENTAL		
AVIS DE RÉQUISITIONS D'IMMATRICULATION N°10611 – 11245 – 11282 – 12607 – 12607 – 12607 – 12869 – 13475 – 15799 – 15838 – 15898 – 15931 – 15978 – 15987 – 16032 – 16109 – 16476		2
AVIS DE CLÔTURES DE BORNAGE N° 10611 – 11245 – 11282 – 12607 – 12607 – 12607 – 12869 – 13475 – 15799 – 15838 – 15898 – 15931 – 15978 – 15987 – 16032 – 16109 - 16476		2



PRÉFET DE MAYOTTE

Direction de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale de Mayotte

Pôle cohésion sociale

ARRETE N° 2017/DJSCS/1199 Portant attribution de la médaille de la famille

LE PREFET DE MAYOTTE CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

- VU le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles D 215-7 à D 215-13 ;
- VU le décret n°2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et la simplification de la composition de diverses commissions administratives, articles 62-VI;
- VU le décret n°2013-438 du 28 mai 2013 relatif à la médaille de la famille ;
- VU l'arrêté du 24 juin 2015 relatif à la médaille de la famille ;
- VU le décret du 6 mai 2016 du Président de la République nommant Monsieur Frédéric VEAU, Préfet de Mayotte;
- VU le décret du Président de la République du 11 janvier 2017 portant nomination de Monsieur Dominique FOSSAT, sous-préfet chargée de mission auprès du préfet de Mayotte;
- VU les avis motivés des maires de Mayotte et du président de l'union départementale des associations familiales (UDAF) de Mayotte

Sur la proposition du directeur de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DJSCS) de Mayotte.

ARRETE:

Article 1er:

La médaille de la famille est décernée aux mères et pères de famille dont les noms suivent, afin de rendre hommage à leur mérite et de leur témoigner la reconnaissance de la nation :

Madame Fatima KASSOUMBA Domiciliée à Mtsangaboua (97630 ACOUA)

Madame Maroudhua MAHAMOUDOU Domiciliée à Bandraboua (97650 BANDRABOUA)

Madame Salama SOIDIKI MCOLO Domiciliée à Dapani (97620 BANDRELE)

Madame Chamssia CHADULI Domiciliée à Bouéni (97620 BOUENI)

Monsieur Hadurami BACAR Domicilié à Chiconi (97670 CHICONI)

Madame Roufina SAID Domiciliée à Tsimkoura (97620 CHIRONGUI)

Madame Mariame MOHAMED Domiciliée à Dembéni (97660 DEMBENI)

Monsieur Salime ABDALLAH DJAHA Domicilié à Labattoir (97610 DZAOUDZI-LABATTOIR)

Monsieur Mcolo N'DAKA Domicilié à Kani-Kéli (97620 KANI-KELI)

Madame Anfouati, Abdou HALIFA Domiciliée à Kangani (97600 KOUNGOU)

Madame Saloua MFOIHAYA Domiciliée à M'tsapéré (97600 MAMOUDZOU)

Madame Houdhayati MOGNE MALI Domiciliée à Mtsapéré (97600 MAMOUDZOU) Madame Kamaria MOUSSA TSIMPOU Domiciliée à M'tsangamouji (97650 M'TSANGAMOUJI)

Madame Hadiya OUSSENI MADI Domiciliée à Mtzamboro (97630 M'TZAMBORO)

Madame Fatima MADI Domiciliée à Hapandzo (97670 OUANGANI)

Madame Siti OUSSENI M'COLO Domiciliée à Pamandzi (97615 PAMANDZI)

Madame Moinaïd COMBO MELA Domiciliée à Sada (97640 SADA)

Monsieur Moindjié MROIVILI Domicilié à Mroalé (97680 TSINGONI)

Article 2:

Tout recours contre le présent arrêté doit parveir au tribunal administratif de Mayotte dans le delai de deux mois, à compter de sa publication au reccueil des actes administratifs de la préfecture de Mayotte.

Article 3:

Le secrétaire général adjoint de la préfecture, le directeur de la direction de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, les maires des communes, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'éxécution du présent arrêté qui sera publié au reccueil des actes administratifs de Mayotte.

Fait à Mamoudzou, le 0 8 DEC. 2017

* De préfét de la comme de la



1

ARRETE N° 2017/258 RELATIF A LA COMPOSITION NOMINATIVE DU COMITE DE COORDINATION DE LA LUTTE CONTRE LES INFECTIONS SEXUELLEMENT TRANSMISSIBLES ET LE VIRUS DE L'IMMUNODEFICIENCE HUMAINE DE LA REUNION ET DE MAYOTTE

Le Directeur Général de l'agence de santé Océan indien,

Vu le code de la santé publique, notamment les articles L.1443-1 et L.1443-2 ;

Vu le décret n°2017-682 du 28 avril 2017 relatif à la coordination de la lutte contre les infections sexuellement transmissibles et le virus de l'immunodéficience humaine ;

Vu l'arrêté du 6 juillet 2017 modifiant l'arrêté du 4 octobre 2006 modifié relatif aux modalités de composition des comités de coordination de lutte contre l'infection due au virus de l'immunodéficience humaine ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2017 fixant la prolongation des mandats des membres des comités de coordination de la lutte contre l'infection due au virus de l'immunodéficience humaine ;

ARRETE

ARTICLE 1ER :

Le comité de coordination de la lutte contre les infections sexuellement transmissibles et le virus de l'immunodéficience humaine de La Réunion et de Mayotte est implanté au CHU de La Réunion. Sa composition est fixée à 50 membres titulaires et 43 membres suppléants.

ARTICLE 2:

Le nombre des membres titulaires de chaque collèges est fixé à :

COLLEGE 1	COLLEGE 2	COLLEGE 3	COLLEGE 4
Représentants des établissements de santé, sociaux ou médico- sociaux pouvant être choisis parmi les professionnels de santé y exerçant	Représentants des professionnels de santé et de l'action sociale, de la prévention et de la promotion de la santé	Représentants des malades et usagers du système de santé	Personnes qualifiées reconnues pour leurs compétences, qualifications, expérience particulière en matière de lutte contre l'infectior due au virus de l'immunodéficience humaine
15 membres	22 membres	5 membres	8 membres

ARTICLE 3:

Les membres titulaires et suppléants sont nommés pour un mandat de quatre ans, sous réserve qu'ils soient en activité dans les structures désignées.

Agence de Santé Océan Indien 2 bis, av Georges Brassens - CS 61002 - 97743 Saint-Denis Cedex 09 Tél: 0262 97 90 00 www.ars.sante.fr

ARTICLE 4:

Chaque membre titulaire de chacun des quatre collèges est nommé, dans la mesure du possible, avec un suppléant chargé de le remplacer. Tout membre titulaire qui cesse ses fonctions en cours de mandat est remplacé, pour la durée du mandat restant à accomplir, par son membre suppléant lorsque celui-ci existe. A défaut, il sera procédé à la désignation d'un nouveau membre titulaire.

ARTICLE 5:

Sont nommées membres du comité de coordination de la lutte contre les infections sexuellement transmissibles et le virus de l'immunodéficience humaine de La Réunion et de Mayotte les personnes visées dans les tableaux ci-après :

- <u>Collège 1</u> : Représentants des établissements de santé, sociaux ou médico-sociaux pouvant être choisis parmi les professionnels de santé y exerçant : 15 titulaires et 15 suppléants

	Membres titulaires	Membres suppléants
	Dr Patrice POUBEAU	Mme Aurore FONTAINE
CHU de La Réunion	Dr Guillaume CAMUSET	Dr Antoine BERTOLOTTI
CHO de La Redillon	Dr Carole RICAUD	Mme Juliette JACQUOT
	Dr Roland RODET	M. Sébastien SÉRY
Centre hospitalier Gabriel Martin	Dr Emmanuelle THORE	Dr Marion PORCHER
Clinique de Sainte-Clotilde	M. Erick VÉLIA	Mme Emilie BURLOT
Groupe hospitalier Est Réunion	Dr Cyril ÉBOUÉ	Dr Vincent BRARD
Centre hospitalier de Mayotte	Mme Catherine BARBEZIEUX	Dr Sophie OLIVIER
ANPAA 974	Mme Odile LECOCQ	Mme Anne-Christine BERRY
ACT Sid'aventure	Mme Maryse PICARD	Mme Sophie ALIX
ACT Rive	Mme Andréa LE CALVÉ	M. Antoine UZAN
Réseau Oté	M. Guillaume BROUESSARD	Mme Armelle CROSSE-GUIMONT
APAJH La Réunion	M. Jean-François CHRÉTIEN	Mme Muriel RODDIER
Fondation Favron	Mme Sylvie CAUDREC	Dr Virginie BENZAKEN
MLEZI MAHORAIS	Mme Fatiha DJABOUR	Non désigné

- <u>Collège 2</u> : Représentants des professionnels de santé et de l'action sociale, de la prévention et de la promotion de la santé : 22 titulaires et 21 suppléants

	Membres titulaires	Membres suppléants
URML OI	Dr Xavier LARMURIER	Dr Léonard RIZZI
URPS Masseurs-kinésithérapeutes La Réunion	Mme Annick LEPAYSAN	M. Philippe FONTOWICZ
URPS Sages-femmes La Réunion	Mme Sophie DURAND	Mme Sabrina FRANCINEAU
URPS Biologistes La Réunion	M. Didier GIRAUD-VINET	M. Nathan TÉTART
URPS Pharmaciens La Réunion	Mme Joëlle FABIEN	Mme Marilyne LEONG SHE
URPS Infirmiers Mayotte	M. Eric ROUSSEL	M. Gildas BIGUET
URPS Pharmaciens Mayotte	M. Florian ZAROUR	Mme Nadi EID
Ordre des médecins La Réunion	Dr Alain DOMERCQ	Dr Hector SIMON
Ordre des sages-femmes La Réunion	Mme Corine DORO	Mme Gwladys LARAVINE
Ordre des pharmaciens La Réunion	Mme Thérèse CHEUNG-KIN	Mme Dominique RATINET
Ordre des médecins Mayotte	Dr Anne-Marie de MONTERA	Dr Chérif MOHAND-OUSSAID
Association Sid'aventure	M. Pierre RIVIERE	Mme Caroline RIZON
Association Le Planning Familial AD 974	Mme Nadège NATY	Mme Elsa HEINTZ
Association régionale des missions locales de La Réunion	Mme Marie-Andrée POTA	Mme Loreleï BULIN
Association Rive	M. Thierry PÉRON	Mme Caroline BONNEVILLE
Association ARPS	M. Fabien CESBRON	M. Alain LEDUC
Réseau de santé SAOME	Dr Sami SCERRA	Mme Charlotte BEURAIN

Agence de Santé Océan Indien 2 bis, av Georges Brassens - CS 61002 - 97743 Saint-Denis Cedex 09 Tél : 0262 97 90 00 www.ars.sante.fr 2

Service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé La Réunion	Dr Anne-Sylvie PASQUES	Mme Clotilde GERARD
Conseil départemental de Mayotte (UTAS)	M. Ben Younoussa ISSOUF ALI	Mme Faouzia SOILIH
Réseau de santé REPEMA	Mme Salimata DIALL	Mme Charlotte COLLOD
Croix-Rouge	M. Michel HENRY	M. Jérôme BARCELO
Women Act Now	Dr Valérie THOMAS	Non désigné

- <u>Collège 3</u> : Représentants des malades et usagers du système de santé : 5 titulaires et 4 suppléants

a little and a little and a	Membres titulaires	Membres suppléants
UFAL	M. Patrick VISTICOT	Mme Pascale JOURDAIN
UNAFAM	Mme Said AIT AARAB	Mme Nadine PAIN
NARIKE M'SADA	M. Moncef MOUHOUDOIRE	Mme Nida MADI
FAAMOU MAECHA	M. Saindou BOINA SAID	M. HOMADY MANSOURI
UDAF	Mme Anyni MADI	Non désigné

- Collège 4 : Personnes qualifiées : 8 titulaires et 3 suppléants

	Membre titulaire	Membre suppléant
Dans le champ du VIH	Dr Catherine GAUD	Dr Bénédicte ROQUEBERT
Dans la coordination de la promotion de la santé des élèves	Dr Frédéric LE BOT Mme Ana Maria EE	
Dans la préservation de la fertilité	Dr Marc GABRIELE	Dr Jean-Claude VICQ
En infectiologie	Dr Maxime JEAN	Non désigné
En hépatologie	Dr Pierre MILLOT	Non désigné
En biologie médicale	M. Didier TROALEN	Non désigné
Dans les droits de la femme	Mme Noera MOHAMED	Non désigné
Dans le champ du social	M. Combo ALI-DEBRÉ	Non désigné

ARTICLE 6:

Le directeur général de l'agence de santé Océan indien est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de La Réunion et de la Préfecture de Mayotte.

Fait à Saint-Denis de La Réunion le 0 6 DEC. 2017

Le Directeur Général

Agence de Santé Océan Indien 2 bis, av Georges Brassens - CS 61002 - 97743 Saint-Denis Cedex 09 Tél: 0262 97 90 00 www.ars.sante.fr Veuillez trouver ci-dessous, aux fins de publication au recueil des actes administratifs de la préfecture, le résumé des avis de réquisition d'immatriculation délivrés par la Direction des Affaires Foncières. Le texte inégral de l'avis peut être consulté à la Direction des Affaires Foncière, service régularisation foncière du lundi au vendredi de 8h à 12h.

		Vendred de on a 12n.						
N°de la Réquisition	Non du requérant	Commune	Lieudit	Section cadastrale	Superficieen m²	Nom du titre		
10611	Darkaoui MADI	M'TZAMBORO	M'tzamboro	AO 983	574	DARKAOUI 358		
11245	Hariri MADI	TSINGONI	Tsingoni	BI 41	143	SOUFOU 173		
11282	Salimini MADI SALIMINI	TSINGONI	Tsingoni	AB 62	377	MADI 5221		
12607	Chaher BOINALI	DZAOUDZI	Labattoir	AL 840	183	AHAMADI 930005		
12607	Mistoihiddine BOINALI	DZAOUDZI	Labattoir	AL 841	153	AHAMADI 930005		
12607	Radjae BADIROU	DZAOUDZI	Labattoir	AL 842	237	AHAMADI 930005		
12869	Roza CAMBA et Consorts	M'TZAMBORO	M'tzamboro	AV 151	7397	INDIVISION 6273		
13475	Navi BACAR VELOU	SADA	Sada	AC 928	54	NAVI 1380		
15799	Zamimou SOULAÏMANA	SADA	Sada	AD 468	273	ZAMIMOU 1089		
15838	Singa BOUROUHANI	SADA	Sada	AD 566	195	BOUROUHANI 1466		
15898	Soizianti CHARIA	SADA	Sada	AD 613	106	SOIZIANTI 1846		
15931	Ounthmane MOHAMED	SADA	Mangajou	AK 391	524	RABIANTI 2117		

15978	Fatima SAIDI	SADA	Mangajou	AL 404/ AM 345	306	FATIMA 5014
15987	Taanlime SAÏD et Consorts	SADA	Mangajou	AL 389	1222	MOHAMED 5032
16032	Djazanti SAÏD	SADA	Mangajou	AL 374	551	DJAZANTI 16032
16109	Hafidhou HAMADA et Consorts	SADA	M'tsagnougni	AR 270	918	BACAR 20034
16476	Houdhoiyfati ALI SAID	SADA	Sada	AB 416	544	ALI 20656

Veuillez trouver ci-dessous, aux fins de publication au recueil des actes administratifs de la préfecture, le résumé des avis de clôture de bornage délivrés par la Direction des Affaires Foncières. Le texte inégral de l'avis peut être consulté à la Direction des Affaires Foncière, service régularisation foncière du lundi au vendredi de 8h à 12h.

N°de la Réquisition	Non du requérant	Commune	Lieudit	Section cadastrale	Superficie en m²	Nom du titre	Date du bornage
10611	Darkaoui MADI	M'TZAMBORO	M'tzamboro	AO 983	574	DARKAOUI 358	7 février 2007
11245	Hariri MADI	TSINGONI	Tsingoni	BI 41	143	SOUFOU 173	14 mars 2007
11282	Salimini MADI SALIMINI	TSINGONI	Tsingoni	AB 62	377	MADI 5221	24-mai-07
12607	Chaher BOINALI	DZAOUDZI	Labattoir	AL 840	183	AHAMADI 930005	15-déc-16
12607	Mistoihiddine BOINALI	DZAOUDZI	Labattoir	AL 841	153	AHAMADI 930005	15-déc-16
12607	Radjae BADIROU	DZAOUDZI	Labattoir	AL 842	237	AHAMADI 930005	15-déc-16
12869	Roza CAMBA et Consorts	M'TZAMBORO	M'tzamboro	AV 151	7397	INDIVISION 6273	07-avr-08
13475	Navi BACAR VELOU	SADA	Sada	AC 928	54	NAVI 1380	25-oct-07
15799	Zamimou SOULAÏMANA	SADA	Sada	AD 468	273	ZAMIMOU 1089	06-mai-13
15838	Singa BOUROUHANI	SADA	Sada	AD 566	195	BOUROUHANI 1466	14-avr-14
15898	Soizianti CHARIA	SADA	Sada	AD 613	106	SOIZIANTI 1846	07-avr-14
15931	Ounthmane MOHAMED	SADA	Mangajou	AK 391	524	RABIANTI 2117	10-mars-15
15978	Fatima SAIDI	SADA	Mangajou	AL 404/ AM 345	306	FATIMA 5014	15-mai-14
15987	Taanlime SAÏD et Consorts	SADA	Mangajou	AL 389	1222	MOHAMED 5032	13-mai-14

16032	Djazanti SAÏD	SADA	Mangajou	AL 374	551	DJAZANTI 16032	19-mai-14
16109	Hafidhou HAMADA et Consorts	SADA	M'tsagnougni	AR 270	918	BACAR 20034	07-oct-13
16476	Houdhoiyfati ALI SAID	SADA	Sada	AB 416	544	ALI 20656	23-avr-14